

## Réforme de la formation des enseignants : une année charnière

### Ce qui s'est passé pendant l'été

#### Côté ministère

Début juillet, V.Pécresse et L.Chatel annoncent un calendrier de concertation et disent attendre les rapports Marois Filâtre pour publier les nouveaux décrets sur les statuts des enseignants. Ils disent aussi reprendre à leur compte les conclusions des groupes de travail avec Darcos (3 textes : sur l'année post concours, sur l'épreuve professionnelle, sur le cahier des charges des masters)

En fait, les décrets sont publiés, quasiment en l'état 8 jours après la publication des rapports Marois-Filâtre, alors que ces rapports se contredisent sur la place du concours et recommandent une concertation avec tous les acteurs concernés ! Tous les syndicats ont dénoncé ce double langage.

#### Rapports Marois et Filâtre

Les deux rapports ont été publiés de manière dissociés le 21 juillet avec une lettre commune aux deux ministres rappelant quelques principes intéressants sur les concours nationaux, le cadrage national, les aides aux étudiants, l'année de formation « continuée » post-concours, Les deux rapports ne se centrent pas sur les mêmes aspects. Le rapport Marois (recteur) se préoccupe surtout des stages et reprend la quasi-totalité des propositions gouvernementales.

**Le rapport Filâtre est nettement plus argumenté** et préconisent des principes que le SNEP a défendu.

Sur le sujet épineux de la relation master/concours, il propose d'une part un référentiel de formation permettant de disposer d'un cadrage national et d'une formation la plus intégrée possible en lien avec la recherche et d'autre part de faire évoluer les épreuves de concours de façon à éviter les redondances entre master et concours. Sur le sujet non réglé de la place de l'admissibilité (l'admission est fixée en M2 par les décrets publiés), le rapport expose les points forts et points faibles des différentes possibilités. Pour Filâtre, la solution préconisée par le rapport Marois (admissibilité en début de M2) est « *vraisemblablement la pire des solutions* ». Pour lui, *l'admissibilité en fin de M1 est certainement le compromis le plus apte à concilier l'organisation de la formation sur deux ans et la gestion des flux étudiants* (notamment PE), mais cette solution est exclue par les décrets. *L'admissibilité/admission en fin de M2 est la solution qui permet la meilleure mise en oeuvre du modèle de formation intégré. Sa réussite implique de penser finement l'articulation entre concours et master. Cette hypothèse pose cependant la question de la gestion des flux.*

Reste la solution d'une admissibilité entre le S3 et S4 qui peut sembler un compromis acceptable mais soulève deux difficultés majeures. *L'organisation du S4 est problématique et le calendrier du master est fortement dépendant de celui du concours. Au final, « il n'y a pas de solution réellement satisfaisante sans une réflexion nouvelle et indispensable sur une articulation entre concours et master qui permette de penser différemment la nature des épreuves ».*Ce qui nécessite du temps et de la concertation.

**Un point aveugle des deux rapports : les IUFM** ne sont pas mentionnés comme structure spécifique de formation, ils sont pour eux une composante de l'université comme une autre...

## **Problèmes à venir et perspectives de lutte**

### **Le problème du calendrier**

Pécresse et Chatel ont prévu un calendrier de travail qui ne permettra pas une réelle remise à plat de la réforme. Trois groupes, composés de cadres administratifs et d'experts, travailleront sur la date du concours pendant le Master2, la maquette du concours et le contenu du tiers temps de formation continuée. Ces thèmes seront déclinés de manière distincte pour le premier degré, second degré et LP, dans un cadre commun.

- travail des groupes jusqu'en novembre (consultation des syndicats annoncée)
- cadrage des masters en décembre (CNSER)
- confection des maquettes de master de janvier à mars
- dépôt des maquettes mi-avril

Ce calendrier est un progrès, comparé à celui de l'an dernier (au passage, on mesure le gâchis d'énergie généré par la méthode Darcos). Cependant, d'après la CDIUFM, les Universités ressentent la nécessité d'une élaboration plus longue des maquettes, ce qui suppose de commencer le travail avant janvier, et donc que le cadrage des masters soit élaboré bien avant, autour du 15 octobre

C'est possible si on repart des propositions de l'an dernier, mais celles-ci n'intègrent pas bien, notamment, la relation master/concours. Pour être cohérent, il faudrait revoir les contenus de concours, mais il est illusoire de penser que cette réflexion en profondeur aura lieu avant le 15 octobre, d'autant que la place exacte de l'admissibilité n'est pas décidée.

En conséquence, plus le cadrage des concours sera annoncé tôt, moins il y aura de réflexion possible sur ces concours ! Plus il sera annoncé tard, moins il y aura de temps pour la conception des maquettes de master ! La réflexion sur un « référentiel de formation », proposé par le rapport Filâtre, risque d'être tronquée alors qu'elle représente un bon moyen de résoudre la tension entre autonomie des universités et cadrage national, notamment la proportion académique/professionnel qui continue de faire débat.

### **Aucun fléchage des moyens IUFM**

Concernant les IUFM, leurs moyens n'étant plus fléchés, rien ne garantit que « l'université autonome » leur attribue des moyens nécessaires pour remplir leurs missions. La question est la même pour les IUT. « Au mieux, il peut y avoir un contrat d'objectifs et de moyens » dit la ministre. Nous devons exiger une rallonge budgétaire. Le budget des IUFM va donc être une bataille locale, qui doit être guidée selon nous par des partenariats et non des concurrences. Sinon, dans un système piloté par l'évaluation, les taux de réussite aux concours (ou d'insertion professionnelle) seront les critères ultimes pour réguler la qualité de la formation !

### **Avenir des personnels et des sites IUFM**

Dans ce contexte, ces aspects sont aussi renvoyés à « l'autonomie ». Certaines fermetures de site sont envisagées (Privas, Bourg en Bresse), malgré le discours de Pécresse aux maires des villes moyennes. La pérennité des sites départementaux dépendra en grande partie des élus locaux.

L'avenir des formateurs second degré sera être une préoccupation syndicale de haute importance cette année. Ceux-ci doivent pouvoir prendre toute leur place dans les parcours master. Il faut envisager le développement de la formation de formateurs en interne, la qualification des titulaires de thèses, la validation des acquis de l'expérience (VAE) pour les non titulaires de Bac+5, l'avenir des formateurs associés et des tuteurs. Il est aussi urgent que le CNU prenne en compte la nouvelle donne et valorise plus qu'il ne l'a fait jusqu'à présent les thèses relatives à l'éducation, celles de didactique en particulier. Un plan de recrutement spécifique est nécessaire pour faire face aux nouveaux besoins.

## Les stages 108h

Alors que les concours sont reconduits en l'état, alors que les plans de formation n'ont pas été modifiés, les ministères tentent d'imposer des stages 108h dès cette année avec deux types d'arguments : la pré-professionnalisation et les aides aux étudiants. Personne n'est dupe. Ces stages servent surtout à justifier le fait que les reçus au concours iront directement sur le terrain sans pouvoir bénéficier d'une 2<sup>e</sup> année d'IUFM. Les directeurs d'IUFM ont des attitudes différents face à ces stages 108h en 1<sup>ère</sup> année. Certains les ont mis en place "pour éviter que d'autres ne se mettent sur le marché" (IUFM de Montpellier). D'autres (Créteil) ont refusé le diktat du recteur qui souhaitait piloter et considérer les stagiaires comme des moyens de remplacement. Pour d'autres (la majorité ?) c'est le statu quo : l'IUFM pilote et organise les stages comme d'habitude. Il est cependant possible qu'il y ait des pressions des rectorats à la rentrée, ainsi que des demandes d'étudiants parce que ces stages seraient payés.

## Les problèmes pour les étudiants

### **Augmenter le nombre de postes au concours**

Ce problème est central. L'augmentation du nombre de postes au concours est la seule solution pour éviter le recrutement de contractuels et pérenniser l'existence des concours. Sachant que le gouvernement met dès la rentrée une agence de remplacement pour les enseignants, la bataille va être rude. Il faut tout faire pour qu'elle concerne le maximum de collègues universitaires, étudiants et enseignants des premier et second degrés.

**Assurer la validation de la première année d'IUFM par un M1 et la possibilité d'entrer en M2 pour les collés :** dès la rentrée, agir avec eux pour qu'ils puissent travailler sans angoisse supplémentaire.

**Exiger une formation post-concours :** pour le moment, il est prévu que les reçus au concours aillent directement sur le terrain avec seulement un tiers de décharge et un tuteur. Cette bataille n'est pas perdue, elle ne pourra être gagnée qu'avec les enseignants des écoles et des futurs tuteurs.

**Faire valoir leurs droits pour les bourses, les stages...** autant de raisons pour inciter les étudiants inscrits à l'IUFM à se syndiquer à la FSU !

## **Cette année va être déterminante pour la suite. Tout n'est pas joué.**

Nous pouvons peser sur les groupes d'experts en continuant à faire des propositions sur les contenus de formation, comme le SNEP-FSU l'a fait, tout au long de l'année passée. Cependant, l'action locale va être déterminante, le référentiel de formation notamment ne pourra être un outil opérationnel que s'il est nourri par des réflexions et exigences locales. De même, les exigences budgétaires devront être relayées au niveau national mais c'est localement que le rapport de forces se construira. Dès la rentrée, nous appelons les collègues à diffuser ces informations, organiser des réunions avec les formateurs, les étudiants, les syndicats enseignants pour envisager les perspectives de lutte et décider ensemble des modalités d'action.